

SEANCE DU 10 FEVRIER 2014

Président : Monsieur GAVILLON

**Présents : Ms VERET, HENRI, REVEL, GUERIN, PETIT, PETITJEAN, CORDIER
Mmes MAYOUSSIER, BONOD, CALLY, VENET**

Excusées : Mmes RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme BONOD

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 13 janvier 2014 et passe à l'ordre du jour :

DELIBERATIONS :

Remboursement Groupama

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre survenu sur une borne à incendie au lieudit « les Communaux »

GROUPAMA RHONE ALPES a transmis trois chèques en remboursement d'un montant total de 2 265.84 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le montant du remboursement et son encaissement sur le compte 7788 du budget principal.

Subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association locale La Bouliste pour participation aux frais engagés lors du concours organisé le 09 février 2014 à l'Astroboule de Saint Denis les Bourg, pour un montant de 175.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 175.00 €, le mandat sera émis sur le compte 6574.

URBANISME

Déclaration préalable

- Mr FILLAT Pierre-Yves/10 Clos des Dombes : pose de panneaux photovoltaïques et suppression d'une cheminée.
- Mr GUERIN Serge/14 Les Platanes : construction d'une piscine.

NUMERISATION DU CIMETIERE

Le syndicat d'électricité de l'Ain propose aux communes disposant du logiciel de consultation du cadastre, l'installation d'un logiciel gratuit de consultation du cimetière, permettant de localiser l'ensemble des emplacements et leur statut. Pour en bénéficier, il suffit de faire lever le plan du cimetière par un géomètre, selon le cahier des charges établi par le SIEA. Une subvention peut être attribuée. Deux devis sont présentés au Conseil Municipal. Ils seront adressés au SIEA pour définir le montant de la subvention attribuée et une décision sera prise lors de la prochaine séance.

DEVIS

Présentation de divers devis établis par l'entreprise PROD'ALU 01/VIRIAT pour la fabrication et la pose de menuiseries aluminium à la salle des sports et à la salle polyvalente. Une décision sera prise ultérieurement.

D'autre part, le Conseil Municipal valide le devis concernant l'intervention sur la porte de la salle Henri BAILLET, fourniture et pose d'une barre anti panique 1 point avec poignée extérieur pour un montant de 478.80 € TTC.

POUR INFO

Rocade Sud : présentation des trois scénarii et des conclusions de l'étude chiffrée.

Assainissement : suite à la réhabilitation du réseau, le montant des subventions attribuées s'élève à 60 770 € pour le Conseil Général et 134 225 € pour l'Agence de l'eau, montant des travaux 350 000 € HT, retenu pour le calcul des subventions 268 450 € HT.

La Poste : accord reçu pour le transfert de la boîte aux lettres sous l'abri situé chemin du Soyer.

Prêt relais : le montant des intérêts à régler suite au déblocage de 100 000 € en décembre 2013 est de 179.30 €.

VOIRIE

Carrefour RD64A et 1083 : réponse du Conseil Général concernant les raisons de la suppression de la voie de décélération : respecter les réglementations en vigueur en terme d'aménagement de carrefour et réduire les vitesses au droit du carrefour, afin d'éviter qu'un véhicule sortant de la RD1083 arrive trop vite sur la RD64A.

Giratoire Sud : il est proposé la pose de plots rétro réfléchissants afin d'améliorer la visibilité du rond-point.

COMPTE RENDUS :

- Réunion trimestrielle avec la gendarmerie : augmentation des vols sur la commune.

Jean-Pierre PETIT

- Syndicat Veyle Vivante/comité syndical : orientations budgétaires.

Serge GUERIN

- Présentation de divers devis établis par MICRONOV pour fourniture d'un ordinateur portable pour le poste de direction au groupe scolaire et maintenance de l'installation informatique à l'école.

Jacques VERET

- Compte rendu de la commission voirie pour l'établissement du programme 2014.